



# AZIMUT CSE

## Formations SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Formations initiales  
Formations complémentaires  
Formations Action



### AZIMUT CSE

Marque d'ARAVIS Conseils & Expertises

LIGNE DIRECTE : 06 62 30 33 59

### E-MAIL

info@azimut-cse.fr

### ADRESSE

539 route de Flagy, 74570 Groisy

## LES OBJECTIFS

### Deux objectifs majeurs pour ces formations :

- Comprendre le rôle, le fonctionnement et les missions du CSE en matière de Santé, Sécurité et des Conditions de Travail (SSCT).
- Être en mesure d'analyser une situation et de développer la prévention des risques professionnels.

## LES FORMATIONS DE BASE

1

### Formation initiale **SSCT** pour les membres du CSE :

- Rôle du CSE en Santé, Sécurité et Conditions de Travail.
- Maîtriser l'organisation et les moyens du CSE.
- Analyser les effets des conditions de travail sur la santé.
- Améliorer la prévention des risques.
- Participer à l'amélioration des conditions de travail.



**DURÉE**  
5 JOURS



**CIBLE**  
Élus titulaires et suppléants du CSE  
Membres de la Commission SSCT



**PRÉ-REQUIS**  
Aucun

## Renouvellement formation SSCT :

- Moyens et missions du CSE en SSCT.
- La CSSCT, rôle et fonctionnement.
- Les risques psychosociaux.
- Les enjeux environnementaux.
- Référent harcèlement.



**DURÉE**  
3 JOURS



**CIBLE**  
Élus titulaires et suppléants du CSE  
Membres de la Commission SSCT



**PRÉ-REQUIS**  
Aucun

## LES FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Lutter contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes au travail.
- Identifier, prévenir, lutter contre le harcèlement au travail.
- Harcèlement moral : le comprendre pour mieux l'empêcher.
- Établir les bons indicateurs pour évaluer l'état de la santé au travail.
- Prévenir et combattre l'épuisement professionnel (burn out).



**DURÉE**  
1 JOUR



**CIBLE**  
Élus titulaires et suppléants du CSE  
Membres de la Commission SSCT



**PRÉ-REQUIS**  
Aucun

## LES FORMATIONS ACTION

- Mener une inspection utile.
- Conduire une enquête accident, RPS, danger grave et imminent, droit de retrait....
- Intervenir en cas d'accident de travail.
- Réagir en cas de risque grave, type burn out, épuisement professionnel, dépression, tentative de suicide...
- Utiliser le droit d'alerte ; le droit de retrait, la procédure de DGI (Danger Grave et Imminent) pour protéger la santé des salariés.
- Construire le DUERP.
- Le thermomètre social.



**DURÉE**  
1 À 2  
JOURS



**CIBLE**  
Élus titulaires et suppléants du CSE  
Membres de la Commission SSCT



**PRÉ-REQUIS**  
Aucun